

N° 2022 - 015

Envoyé en préfecture le 21/04/2022 Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 074-257400135-20220330-D2022_015-DE

République française - Département de la Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Flaine EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 30 mars 2022

Objet: Subvention 2022 aux associations

L'an deux mille vingt-deux, Le 30 mars à 18 h 30,

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à Araches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches: Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND, Inès NAVILLOD

Magland: Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Kader KHADRAOUI, Jeanne

VAUTHAY, Laurène CAUL-FUTY

<u>Etaient excusés</u>: Marjolaine LEVEQUE, Julien DELEMONTEX, Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU Sabine TOUNA,

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice: 10

Date de convocation: 23/03/2022

Présents: 8

Date d'affichage: 24/03/2022

Presents. o

Votants: 8

Votes pour: 8

Votes contre: 0

Abstention: 0

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical qu'une enveloppe de 879 336 € a été allouée aux associations de Flaine réparti comme suit :

Envoyé en préfecture le 21/04/2022 Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

Subvention OT	770 (ID : 074-25	7400135-20220330-D2022_015-DE
Janvier		65 833,00 €
Février		65 833,00 €
Mars		65 833,00 €
Avril		65 833,00 €
Mai		65 833,00 €
Juin		65 833,00 €
Juillet		65 833,00 €
Août		65 833,00 €
Septembre		65 837,00€
Octobre		59 166,00€
Novembre		59 166,00 €
Décembre		59 167,00 €
Subvention Ski club de Flaine	65 500,00 €	Le Conte Synch
Janvier, Février, Mars et Avril		7 000 € par mois
Mai		37 500,00 €
Subvention garderie les p'tits loup	15 000,00 €	Versement en 2 fois
Subvention AIM	15 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Team Grand Massif	- €	Versement en 1 fois
Subvention APE	- €	Versement en 1 fois
Subvention Flaine Sup'	1 836,00 €	Versement en 1 fois
Subvention amicale des SPV		Versement en 1 fois
Subvention Musique à Flaine	6 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Opus 74	5 000,00 €	Versement en 1 fois
Subvention Les Corbaks	1 000,00 €	Versement en 1 fois

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Président à verser les subventions aux associations.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER